

PRÉFECTURE DU RHÔNE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ENGIE GREEN

COMMUNE(S) DE BRIGNAIS (lieu-dit Le Chéron)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIVE A
L'AMÉNAGEMENT D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

Par arrêté préfectoral 69-2020-12-15-008 du 15 décembre 2020, dans les formes prescrites par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants, L.123-1 à L.123-19, R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte sur la demande de permis de construire déposée par ENGIE GREEN, maître d'ouvrage responsable du projet.

Cette enquête publique, d'une durée de 32 jours consécutifs, sera ouverte du 11 janvier 2021, 9h00, au 12 février 2021, 17h00 en mairie de Brignais, siège de l'enquête, 28 rue du général de Gaulle – 69530 Brignais, aux horaires d'ouverture au public dans la stricte application du protocole sanitaire en vigueur.

Ce permis concerne l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Ce projet est situé au lieu-dit Le Chéron sur un terrain appartenant à ENGIE PV BRIGNAIS sur le territoire de la commune de Brignais.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable aux horaires habituels d'ouverture au public :

- sur support papier à la mairie de Brignais – 28 rue du Général de Gaulle – 69530 Brignais ;
- sur internet, aux adresses suivantes : lien registre dématérialisé et sur www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques ;
- sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Brignais.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- directement auprès du commissaire-enquêteur au cours de ses permanences ;
- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, déposés dans les lieux d'enquête ;
- par courrier adressé à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, mairie de Brignais, à l'adresse susmentionnée ;
- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://projet-photovoltaique-brignais.enquetepublique.net> ;

- par courriel à l'adresse électronique suivante : projet-photovoltaique-brignais@enquetepublique.net. Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- directement auprès du commissaire-enquêteur au cours de ses permanences ;
- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, déposés dans les lieux d'enquête ;
- par courrier adressé à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, mairie de Brignais, à l'adresse susmentionnée ;
- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://projet-photovoltaique-brignais.enquetepublique.net> ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : projet-photovoltaique-brignais@enquetepublique.net.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une note de présentation, la demande de permis de construire, l'étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que les avis émis sur la demande de permis de construire dont l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes. Ces documents sont consultables sur le site internet dédié à l'enquête publique mentionnée ci-dessus. Ces documents sont consultables sur le site internet dédié à l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Le maître d'ouvrage responsable du projet, auprès duquel des informations peuvent être demandées, est ENGIE GREEN – Olivier Million, 59 rue Denuzière – CS30018 – Le Monolithe – 69285 Lyon Cedex 02 -Tél : 04 72 74 35 22 - Courriel : olivier.million@engie.com

Monsieur Pierre-Henri PIQUET commissaire enquêteur, conseil aux entreprises et collectivités locales en environnement, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions en mairie de Brignais aux horaires habituels d'ouverture et selon le protocole sanitaire en vigueur :

Jour	horaires
mardi 12 janvier 2021	14h - 17h
mercredi 20 janvier 2021	09h - 12h
samedi 30 janvier 2021	09h - 12h
vendredi 5 février 2021	14h - 17h

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Brignais, à la direction départementale des territoires, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision pouvant intervenir au terme de cette enquête est soit la délivrance du permis de construire par le Préfet du Rhône soit, en l'absence de décision à l'issue du délai d'instruction, une décision implicite de rejet.

Pour le Préfet,
Le directeur départemental
des territoires du Rhône